

INFORMATION COVID-19

POINT AU 30 MARS 2020

A la suite des dernières annonces du gouvernement pour freiner ou limiter la propagation du coronavirus, **nous avons toutes et tous la responsabilité de nous protéger collectivement.**

Aussi, la commune de Saint-Sauveur se doit de limiter l'accès au public sur l'ensemble de ses services.

Seules les urgences seront traitées physiquement. Un visiophone installé à l'entrée nous permettra de vérifier la nécessité d'un accueil physique.

Pour cette raison, **nous vous recommandons vivement de nous contacter par téléphone au 05.34.27.31.68 ou par mail à accueil@ville-saint-sauveur.fr avant de vous déplacer.**

Pour toutes les démarches administratives courantes (recensement militaire, carte d'identité...), rendez-vous sur www.service-public.fr

Pour toutes les autres informations courantes, n'hésitez pas à consulter notre site internet www.mairie-saint-sauveur.fr

Une astreinte téléphonique exceptionnelle est assurée en cas d'urgence au **06.31.03.43.53.**

- * Téléchargez ici [l'attestation de déplacement dérogatoire](#) (dernier modèle du 26 mars 2020)

Si vous n'avez pas la possibilité de l'imprimer, vous pouvez tout à fait **la rédiger manuscritement.**

- * Téléchargez [le justificatif de déplacement professionnel](#) (visé par l'employeur).
-

Faites-vous connaître en mairie en téléphonant à la permanence du matin ou par mail à accueil@ville-saint-sauveur.fr

Vous pouvez, si vous le souhaitez, nous retourner la [fiche de renseignements](#) ci-jointe dûment remplie par mail ou dans la boîte aux lettres de la mairie.

Le recensement, tout comme celui effectué dans le cadre des Plan Canicule et Plan Grand Froid, se fait sur un registre confidentiel.

Seul le ramassage des ordures ménagères et tri sélectif sera assuré.

La collecte des encombrants et déchets verts est interrompue jusqu'à nouvel ordre.

Les structures d'accueil Petite Enfance et Jeunesse, multi-accueils, RAM, LAEP et CAJ,

L'Ecole de Musique Intercommunale,

La location de bennes pour déchets verts et gravats,

Le dépôt des pneus au pôle Technique CCF de Fronton,

Le dépôt des cartons, pour les entreprises, sur les sites des ateliers municipaux de Bouloc, Castelnaud et le pôle Technique CCF de Fronton;

La déchetterie de Fronton, et l'ensemble des déchetteries du syndicat DECOSET.

La Communauté de Communes assure la continuité du service.

Le mode de garde en structure multi-accueil est maintenu pour les professionnels soignants présents sur le territoire du Frontonnais, dont les enfants sont éligibles à ce service. L'accueil s'effectuera au sein de l'établissement Babillage, 9 rue du Vigé à Bouloc.

Si vous êtes concernés, et que vous rencontrez des difficultés, merci de vous faire connaître auprès du pôle Services à la population : 05.34.27.49.99

- * [Décret du 23 mars 2020](#) portant prescription des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire
- * [Loi n°2020-290 d'urgence](#) pour faire face à l'épidémie de Covid-19
- * [Décret n°2020-260 du 16 mars 2020](#) portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19

- * Arrêté du 16 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020
 - * Arrêté municipal n°2020-24 du 13 mars 2020 portant fermeture temporaire des bâtiments municipaux recevant le public.
 - * arrêté préfectoral du 19 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19.
-

Nous prenons toutes les mesures pour assurer la continuité de nos services, en priorité les missions nécessaires et indispensables et le traitement des demandes urgentes.

Nos agents se mobilisent pour vous servir au mieux, sans prises de risques inutiles, et dans les conditions exceptionnelles du moment.

Merci de votre compréhension.

“ Nous comptons sur la responsabilité collective et individuelle de chacun de vous.

Cliquez sur l'image ci-dessous pour l'agrandir

CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir

LES
INFORMATIONS
UTILES



0 800 130 000 (appel

[gouvernement.fr/info-](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très
régulièrement les mains



Toussez ou éternuez
dans votre coude ou
dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir
à usage unique et jetez-le

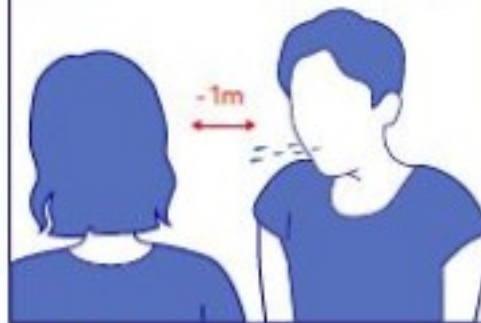


Saluez sans se serrer la main,
évitez les embrassades

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

• Par la projection
de gouttelettes

• Face à face pendant
au moins 15 minutes



QUELS SONT LES SIGNES ?

Fièvre

Fatigue

Toux et
maux de gorge

Gêne
respiratoire



PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

STADE 1

Cas importés sur le territoire

→ Objectif

Freiner l'introduction du virus



STADE 2

Existence de cas groupés sur le
territoire français

→ Objectif

Limitier la propagation du virus



STADE 3

Le virus circule sur tout le territoire

→ Objectif

Limitier les conséquences de la
circulation du virus



STADE 4

Accompagner
le retour à la normale

Retrouvez les informations officielles émises par le gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Retrouvez le point épidémiologique quotidien sur Santé publique France.